

DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-
RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° DP2024-45

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

Décision de sollicitation de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour développer la mobilité électrique avec l'installation de 5 bornes de recharge de véhicules électriques et l'acquisition de 3 véhicules électriques supplémentaires

La Présidente de la Communauté d'agglomération Terre de Provence,

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L5211-10 et L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 accordant délégation à la Présidente pour les demandes de subventions adressées à l'Etat ou autres collectivités territoriales,

Considérant les possibilités de financement existantes auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Aide aux Communes – Aide à la transition énergétique »,

DECIDE

Article 1 :

Afin de réduire les émissions de Gaz à effet de serre des déplacements professionnels des agents sur le territoire, la communauté d'agglomération prévoit l'acquisition et l'installation de 5 bornes de recharge de véhicules électriques (IRVE) de type wallbox au siège de Terre de Provence Agglomération à Eyragues récemment rénovée en BBC.

Le siège de Terre de Provence Agglomération a été rénovée BBC de septembre 2022 à mai 2024. Les 2 véhicules électriques actuels sont stationnés et rechargés la nuit par prise renforcée dans un parking non exploité par Terre de Provence Agglomération en commun accord avec les occupants (ADMR). A la fin de cette réhabilitation et ce afin de poursuivre et accroître l'utilisation de véhicules électriques pour les déplacements professionnels des agents, Terre de Provence prévoit d'aménager une zone de parking privé de 5 places équipées chacune d'une borne de recharge pour véhicule électrique de puissance 7,3 kW au niveau du compteur existant du siège récemment réhabilité. La puissance du compteur est de 36kVA triphasé.

L'acquisition de 3 véhicules 100% électriques afin d'augmenter le parc de voiture de service électrique composé actuellement de 2 véhicules électriques. Ces voitures de service sont utilisées pour les déplacements professionnels des agents sur le territoire et hors territoire. Dans les 2 précédents bilans de gaz à effet de serre de la communauté d'agglomération Terre de Provence, les déplacements professionnels représentent plus de 8 tonnes CO2 équivalent d'émissions de gaz à effet de serre. Il est prévu un véhicule utilitaire et deux véhicules légers. En effet, en l'absence de bornes de recharge de véhicules électriques suffisantes, le parc de véhicules de la communauté d'agglomération est aujourd'hui constitué de 3 véhicules thermiques, l'objectif de l'opération est donc le remplacement progressif de ces véhicules.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaire sollicité	%	Montant HT
Autofinancement Terre de Provence Agglomération	50%	59 750,00 €
Subvention Conseil Départemental 13	50%	59 750,00 €
TOTAL	100 %	119 500,00 €

Article 2 :

Décide de solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'attribution d'une subvention pour le projet présenté à l'article 1, à hauteur de 50% du montant estimé de l'action soit un montant estimé de subvention de 59 750. €.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la chef du service de gestion comptable de Châteaurenard sont chargées de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Madame La Sous- Préfète de l'arrondissement d'Arles et notifiée conformément aux dispositions de l'article 2 modifié de la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982.

Eyragues, le 3 juin 2024

La Présidente,
Corinne CHABAUD

